

Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal le 2 juin 2023.

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2023**

Étaient présents : Messieurs, Mesdames, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Abdelhakim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI (à partir de 17h20), Jocelyne LIMOZIN (à partir de 17h15), Evelyne DEL PRETE, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Thibault HUMBERT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Audrey JESPAS a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Jocelyne LIMOZIN (à partir de 17h15)
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX
- Monsieur Pierre MATHEVET a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absents : Mesdames Françoise ROMANETTI (jusqu'à 17h20), Jocelyne LIMOZIN (jusqu'à 17h15) et Nicole THENIN (jusqu'à 17h15)

Monsieur Patrick BENSMAIL a été désigné comme secrétaire de séance.

∞

Monsieur Jean-Pierre HARDY 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire donne lecture de l'ordre du jour.

- Information sur la désignation du remplaçant de Monsieur le Maire.
- Information sur la désignation du remplaçant de Madame Edwina ETORE
- Élections sénatoriales : élection des délégués suppléants.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre HARDY informe, conformément à la circulaire ministérielle NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et l'article L287 du Code Electoral, de la désignation des remplaçants suivants :

- Madame Myriam HUMBERT née le 29 septembre 1971 à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), domiciliée 52 ter rue des Belles Hâtes à Eragny-sur-Oise (remplaçante de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire d'Eragny-sur-Oise et conseiller régional d'Ile-de-France).
- Madame Isabelle IVKOVIC, née le 30 mars 1985 à Pontoise (Val d'Oise), domiciliée 176 boulevard des aviateurs alliés à Eragny-sur-Oise (remplaçante de Madame Edwina ETORE-MANIKA, conseillère municipale d'Eragny-sur-Oise et conseillère départementale du Val d'Oise).

**ELECTIONS SENATORIALES : ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS**

Monsieur Jean-Pierre HARDY, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire informe que le renouvellement des mandats des sénateurs élus dans 38 départements (de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales et les départements d'Île-de-France), en outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle Calédonie) et de l'assemblée des Français de l'étranger interviendra le dimanche 24 septembre 2023.

Le décret du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, a fixé une date unique pour la désignation des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs, le 9 juin 2023.

A Eragny, tous les conseillers municipaux sont également délégués titulaires de droit. Il n'y a donc pas lieu d'élire ces délégués.

Il convient d'élire des délégués suppléants dont le nombre est fixé à 9.

Ces délégués suppléants sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel avec application de la plus forte moyenne.

Les conseillers municipaux qui exercent également un mandat de député, conseiller régional ou conseiller général, ne peuvent être délégués. Sur sa présentation, un remplaçant lui est désigné par le Maire. Cette désignation doit intervenir avant l'élection des délégués suppléants. Le remplaçant ne se substitue aux élus municipaux que le jour de l'élection des sénateurs.

Les délégués, suppléants ou remplaçants doivent jouir de leurs droits civiques et politiques, avoir la nationalité française et être inscrits sur la liste électorale de la commune.

Tout conseiller ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats. Aucune personne extérieure au conseil municipal ne peut présenter de candidat. Le dépôt des candidatures est obligatoire.

Les listes sont libellées sur papier libre et doivent comporter le titre sous lequel elles sont présentées, les noms, prénoms, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats. Elles doivent comprendre au maximum un nombre égal de noms au total du nombre de délégués suppléants à élire. L'obligation de listes paritaires a été introduite depuis la loi du 2 août 2013.

Les listes de candidats doivent être déposées sur le bureau du conseil municipal avant l'ouverture de la séance. Elles ne peuvent être adressées par la poste, par télécopie ou messagerie.

L'élection se fait à bulletin secret. Une personne peut retirer sa candidature sur une liste déjà déposée.

Organisation du vote :

Le bureau électoral comprend les 2 membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les 2 membres présents les plus jeunes. La présidence est assurée par le Maire ou à défaut par les adjoints et conseillers dans l'ordre du tableau. Il est possible de voter par procuration. Les bulletins manuscrits sont valables. Il ne doit pas y avoir d'adjonction, de radiation de noms ni de modification de l'ordre, à peine de nullité. Le panachage est interdit. Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Proclamation des élus et établissement du procès-verbal :

Les candidats sont proclamés élus jusqu'à concurrence du nombre de mandats obtenus par chaque liste et dans l'ordre de présentation de la liste. Le procès-verbal est dressé publiquement et établi en 3 exemplaires, arrêtés et signés par le Maire ou son représentant et les autres membres du bureau. Un exemplaire est affiché aussitôt à la porte de la mairie, un exemplaire est archivé et le 3<sup>ème</sup> est transmis immédiatement à la préfecture avec les bulletins déclarés nuls ou contestés et les bulletins blancs. La préfecture donne récépissé de ce procès-verbal. Les conseillers municipaux et les remplaçants des députés, conseillers régionaux ou conseillers généraux doivent faire connaître, à l'issue du scrutin, le jour même de l'élection la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui les remplaceront en cas d'empêchement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'élire les délégués suppléants.

Monsieur Jean-Pierre HARDY informe avoir reçu une seule liste qui s'intitule « Pour Eragny, continuons ensemble » sur laquelle figurent 9 candidats :

- 1 – Monsieur Laurent JESPAS né le 07 août 1967 à Thionville, domicilié 9 rue Traversière à Eragny-sur-Oise.
- 2 – Madame Stéphanie KARADJINOV née le 28 octobre 1974 à Versailles, domiciliée 43 rue de Saint Ouen à Eragny-sur-Oise.
- 3 – Monsieur Yoann ETORE né le 26 mai 1977 à Pontoise, domicilié 28 rue du Chemin vert à Eragny-sur-Oise.
- 4 – Madame Sylviane HARDY née le 13 mai 1952 à Saint Maure des Fossés, domiciliée 4 la Butte Olive à Eragny-sur-Oise.
- 5 – Monsieur Joël MARTINEZ né le 11 mars 1957 à Casablanca, domicilié 3 les Rayes Ogres à Eragny-sur-Oise.
- 6 – Madame Valérie BOUKDOUR née le 04 décembre 1967 à Reuil-Malmaison, domiciliée 129 rue Claude Benard à Eragny-sur-Oise.
- 7 – Monsieur Patrick RUIZ né le 25 avril 1974 à Neuilly-sur-Seine, domicilié 17 rue des Charmilles à Eragny-sur-Oise.
- 8 – Madame Séverine ALLIX née le 19 mars 1973 à Coutances, domiciliée 210 rue de l'Ambassadeur à Eragny-sur-Oise.
- 9 – Monsieur Claude COLLOT né le 27 septembre 1947 à Paris 14ème, domicilié 22 allée du Stade à Eragny-sur-Oise.

Monsieur Jean-Pierre HARDY indique que les bulletins de vote sont disposés sur la table de chaque élu avec une enveloppe.

Il rappelle que les assesseurs sont les 2 membres du Conseil municipal les plus âgés présents, Monsieur Alain SACCHETTI et Madame Chantal BAGGIO, et les 2 membres présents les plus jeunes, Madame Edwina ETORE et Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH.

Le secrétaire du bureau est celui désigné en début de séance, Monsieur Patrick BENSMAIL.

Les assesseurs s'installent à côté de monsieur Jean-Pierre Hardy.

Madame Chantal BAGGIO appelle un à un les membres du Conseil municipal à venir voter.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

ELIT, pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023, les délégués suppléants suivants :

- Monsieur Laurent JESPAS – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,
- Madame Stéphanie KARADJINOV – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,
- Monsieur Yoann ETORE – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,
- Madame Sylviane HARDY – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,
- Monsieur Joël MARTINEZ – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,
- Madame Valérie BOUKDOUR – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,
- Monsieur Patrick RUIZ – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,
- Madame Séverine ALLIX – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,
- Monsieur Claude COLLOT – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

Par 30 voix pour la liste « Pour Eragny, continuons ensemble » et 3 votes blancs.

#### *LE CONSEIL MUNICIPAL*

*Sur présentation de Monsieur Jean-Pierre HARDY, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
VU le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux  
pour l'élection des sénateurs, fixant la date unique pour la désignation des délégués des  
conseils municipaux pour l'élection des sénateurs, le 9 juin 2023,*

*VU l'arrêté préfectoral n°2023-068 du 23 mai 2023 fixant le nombre des délégués des conseils municipaux et suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,*

*VU la circulaire NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 du Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ayant pour objet la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,*

*CONSIDERANT qu'à Eragny, tous les conseillers municipaux sont également délégués titulaires de droit et qu'il n'y a pas lieu d'élire ces délégués,*

*CONSIDERANT qu'une liste de candidats à l'élection des délégués suppléants a été déposée, dont le nom est « Pour Eragny, continuons ensemble », et qui contient 9 noms,*

*CONSIDERANT les opérations de vote, et de dépouillement dont les résultats sont les suivants :*

*– nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0*

*– nombre de votants (enveloppes déposées) : 33*

*– nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0*

*– nombre de suffrages blancs : 3*

*– nombre de suffrages exprimés : 30*

*– majorité absolue : 16*

*– nombre de suffrages obtenus par la liste « Pour Eragny, continuons ensemble » : 30*

*ELIT, pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023, les délégués suppléants suivants :*

*– Monsieur Laurent JESPAS – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,*

*– Madame Stéphanie KARADJINOV – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,*

*– Monsieur Yoann ETORE – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,*

*– Madame Sylviane HARDY – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,*

*– Monsieur Joël MARTINEZ – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,*

*– Madame Valérie BOUKDOUR – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,*

*– Monsieur Patrick RUIZ – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,*

*– Madame Séverine ALLIX – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,*

*– Monsieur Claude COLLOT – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »,*

*DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.*

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.*

Monsieur Jean-Pierre HARDY demande à chaque délégué de droit de préciser sur quelle liste sera désigné, le cas échéant, son suppléant :

- Madame Myriam HUMBERT remplaçante de Monsieur Thibault HUMBERT – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Madame Audrey JESPAS – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Monsieur Jean-Pierre HARDY – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Madame Chantal BAGGIO – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Monsieur Abdelhakim BOUKDOUR – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Madame Joëlle MARTINEZ – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Monsieur Alexandre KARADJINOV – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Madame Isabelle IVKOVIC remplaçante de Madame Edwina ETORE – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Monsieur Olivier FOURCHES – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Madame Jennifer THEUREAUX – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Monsieur Alain SACCHETTI – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Madame Marie-Madeleine COLLOT – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Madame Christine CAVRO – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Madame Monique MERIZIO – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Madame Françoise ROMANETTI – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »

- Madame Jocelyne LIMOZIN – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Madame Evelyne DEL PRETE – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Madame Nicole THENIN – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Monsieur Patrick BENSMAIL – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Madame Agnès LUXIN – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Monsieur Frédéric TOURNERET – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Monsieur Freddie PATER – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Monsieur Marc NADREAU – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Madame Tatjana PUSKAS – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Monsieur Frédéric DIVIALLE – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Madame Emilie DA SILVA – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE – Liste « Pour Eragny, continuons ensemble »
- Madame Yannick MAURICE – Aucune liste
- Madame Sylvie MORELLE – Aucune liste
- Monsieur Pierre MATHEVET – Aucune liste

Monsieur Jean-Pierre HARDY rappelle que la remplaçante de monsieur Thibault HUMBERT est madame Myriam HUMBERT et que la remplaçante de madame Edwina ETORE est madame Isabelle IVKOVIC.

Il informe les délégués suppléants présents dans la salle qu'ils ont la faculté de refuser leur désignation dans les 24 heures. Ce refus devra être adressé au préfet.

Monsieur Jean-Pierre HARDY rappelle également que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023 et que le vote aux élections sénatoriales est un vote obligatoire. Les grands électeurs sont obligés de voter sauf cas d'empêchement justifié. Dans ce cas, ils doivent en faire part au maire et ce dernier désigne immédiatement un suppléant dans la liste choisie aujourd'hui par le grand électeur empêché.

La séance est levée à 18h15.

Thibault HUMBERT  
  
Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France

Patrick BENSMAIL  
  
Conseiller municipal  
Secrétaire de séance

